

Commune de CLAIRVAUX-LES-LACS

Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2019

Présents :

M. Alain PANSERI, Maire

Mmes Marie-Claire CLOSCAVET, Zohra LAAOUCH, Adjointes

MM. Yves DAUDEY, Philippe LINK, Adjoints

Mmes Marie-Louise RENAUX, Christelle VIDEIRA, Laurence DESCOTES, Hélène MOREL-BAILLY,

MM. Arnaud PERRIN, Denis BARIOD, Xavier DETHE

Absents excusés :

Mme Christine VERCELLI, M. Jacques BAILLY (donne pouvoir à H. MOREL-BAILLY)

Un scrutin a eu lieu, M. Xavier DETHE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 21 NOVEMBRE 2019

Mme CLOSCAVET précise que les travaux de réalisation d'une résine colorée sur le trottoir s'étendent de l'agence immobilière jusqu'au Village du Bois.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu. Unanimité moins trois abstentions.

I – FINANCES COMMUNALES

1. Point financier

M. le Maire informe que la commune a sur son compte au Trésor la somme de 138 613.24 €.

II – AFFAIRES GENERALES

1. DIA

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les ventes sises :

- Vente d'une maison, 46 rue Neuve, pour un montant de 260 000 €
- Vente d'une maison, 17 route de Hautecour, pour un montant de 73 000 €

2. Délibération prix de vente lotissement « Hauts de Vallière »

M. le Maire informe que les travaux de désamiantage et de démolition de l'ancienne scierie sont achevés. Les travaux de viabilisation débuteront fin janvier 2020.

L'estimation financière de cette opération s'élève à 435 318.18 € TTC pour une superficie totale de lots de 8150 m² (10 lots). Le coût de revient estimatif est de 53.41 € / m².

M. le maire propose, tenant compte d'éventuels imprévus lors du chantier, de fixer les prix suivants :

- lots 2, 3 et 4 : 62 € TTC / m² (situation privilégiée car en hauteur),
- autres lots : 58 € TTC / m².

L'objectif serait de mettre en vente les lots mi-janvier 2020.

Pour information, 28 demandes de renseignements pour ce lotissement ont été recensés au secrétariat de mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les prix de vente au m² du lotissement. Unanimité.

3. Délibération validation APD, plan de financement et demandes de subventions pour le projet « Requalification de la Grande rue »

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme de revitalisation des bourgs centre initié par la Région en 2015.

Les travaux prévus concernent : le renouvellement des conduites et de branchements d'eau potable, la mise en séparatif du réseau d'assainissement (création réseau eaux usées et réhabilitation réseau eaux pluviales), les aménagements de surface (sécurisation, accessibilité, stationnement, mise en valeur du patrimoine, embellissement).

Le maître d'œuvre a rendu le dossier d'Avant-Projet Définitif (APD). M. le Maire expose les montants et plan de financement prévisionnels de la phase 1 de l'opération (de l'entrée côté Cognac au parvis de l'église):

PLAN PREVISIONNEL - GRANDE RUE - SECTEUR 1 (station-service) parvis de l'église - en HT					
Dépenses			Recettes		
Ingénierie	Maîtrise d'œuvre	36 847,51 €	Etat	DETR/DSIL/FNADT	20 000,59 € 60,00%
	CSPS	2 162,00 €	Commune*	Autofinancement	20 000,59 € 60,00%
	Diagnostic amiante et HAP	991,67 €			
	Sous-total Ingénierie	40 001,18 €		Sous-total Ingénierie	40 001,18 € 100,00%
Travaux d'aménagements urbains surfeux	Prestations générales	39 700,00 €	Etat	DETR/DSIL/FNADT	312 096,86 € 30,00%
	Travaux préliminaires	104 115,90 €	Région BFC	Revitalisation	416 129,14 € 40,00%
	Trottoirs	366 350,73 €	Commune	Autofinancement	312 096,86 € 30,00%
	Voie (hors chaussée roulable)	309 019,55 €			
	Signalisation routière SV	8 800,00 €			
	Espaces verts et mobilier urbain	90 762,17 €			
	Télécom	7 000,00 €			
	Imprévus (10%)	84 574,81 €			
Sous-total travaux surface	1 040 322,86 €		Sous-total travaux surface	1 040 322,86 € 100,00%	
Travaux réseaux eau potable et eaux pluviales	Réseau Eaux pluviales	204 141,91 €	Etat	DETR/DSIL/FNADT	157 423,83 € 30,00%
	AEP	199 450,00 €	Département Jura	DBT	104 949,22 € 20,00%
	Eau potable conduite (option)	73 450,00 €	Agence de l'eau	Politique partenariale et aides	104 949,22 € 20,00%
	Imprévus (10%)	47 704,19 €	Commune	Autofinancement	157 423,83 € 30,00%
	Sous-total réseaux eau potable et eaux pluviales	524 746,10 €		Sous-total réseaux eau potable et eaux pluviales	524 746,10 € 100,00%
Travaux réseau eaux usées	Réseau assainissement eaux usées	143 039,91 €	Etat	DETR/DSIL/FNADT	47 203,17 € 30,00%
	Imprévus (10%)	14 303,90 €	Département Jura	DBT	15 734,39 € 10,00%
			Agence de l'eau	Assainissement	47 203,17 € 30,00%
	Sous-total réseau eaux usées	157 343,80 €	Commune*	Autofinancement	47 203,17 € 30,00%
			Sous-total réseau eaux usées	157 343,80 € 100,00%	
TOTAL HT	1 762 414,03 €		TOTAL HT	1 762 414,03 € 100%	

Le reste à charge estimé pour la commune est de 50 % pour le poste « études » soit 20 000.59 € HT et 30 % pour le poste « travaux » soit 516 723.86 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- valide l'APD,
- approuve le plan de financement,
- autorise le maire à solliciter les financeurs,
- autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Unanimité moins trois abstentions (Mmes MOREL-BAILLY, LAAOUCH, M. BAILLY).

4. Délibération affermissement tranche optionnelle n°1 marché CSPS projet « Requalification de la Grande rue »

M. le Maire propose d'affermir la tranche optionnelle n°1 du marché de coordination de sécurité et protection de la santé (CSPS) d'un montant de 2 594,40 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve et autorise le maire à signer toutes les pièces constitutives ce marché. Unanimité moins trois abstentions (Mmes MOREL-BAILLY, LAAOUCH, M. BAILLY).

5. Délibération validation APD, plan de financement, demandes de subventions et demande d'autorisation d'urbanisme pour le projet « Maison des Associations »

Le maître d'œuvre a rendu le dossier d'Avant-Projet Définitif (APD). M. le Maire expose les montants et plan de financement prévisionnels de l'opération :

Dépenses			Recettes			
Type	Élément	Montant HT	Financier	Financement	Montant	Part
Acquisition	Acquisition	40 000,00 €	Etat	DETR/DSIL/FNADT	12 000,00 €	30,00%
			Europe	FEADER 7.4.	16 000,00 €	40,00%
			Commune de Clairvaux-les-Lacs	Autofinancement	12 000,00 €	30,00%
	<i>Sous-total acquisition</i>	40 000,00 €		<i>Sous-total acquisition</i>	40 000,00 €	100,00%
Ingénierie	Etude de faisabilité	7 900,00 €	Ecrli	DETR/DSIL/FNADT	35 701,00 €	50,00%
	Maître d'œuvre	52 000,00 €	Commune de Clairvaux-les-Lacs	Autofinancement	35 701,00 €	50,00%
	Diagnostic avant travaux	867,00 €				
	Géomètre	1 269,00 €				
	CSPS	4 296,00 €				
	Etude géotechnique	2 150,00 €				
	Bureau de contrôle	7 920,00 €				
	<i>Sous-total ingénierie</i>	71 402,00 €		<i>Sous-total ingénierie</i>	71 402,00 €	100,00%
Travaux	Travaux hangar	417 050,00 €	Région Bourgogne Franche-Comté	Revalorisation	83 000,00 €	10,04%
	Travaux gare	358 820,00 €	Etat	DETR/DSIL/FNADT	253 911,00 €	30,00%
	Option 1 : Parking éco-green	30 400,00 €	Département du Jura	DST	87 685,10 €	10,36%
	Option 3 : Mur mobile gare	16 600,00 €	Europe	FEADER 7.4.	143 882,90 €	17,00%
	Option 5 : Récupérateur eau de pluie	10 000,00 €	Agence de l'eau	Désimperméabilisation	21 980,00 €	2,60%
	Option 6 : Tuiles photovoltaïques	17 500,00 €	Commune de Clairvaux-les-Lacs	Autofinancement	253 911,00 €	30,00%
	Option 10 : Pilotage radar éclairage extérieur	1 000,00 €				
	<i>Sous-total travaux</i>	846 370,00 €		<i>Sous-total travaux</i>	846 370,00 €	100,00%
Frais divers	Annonces légales marchés de travaux	500,00 €	Commune de Clairvaux-les-Lacs	Autofinancement	5 500,00 €	100,00%
	Assurance Dommages-ouvrages	5 000,00 €				
	<i>Sous-total frais divers</i>	5 500,00 €		<i>Sous-total frais divers</i>	5 500,00 €	100,00%
TOTAL HT:		963 272,00 €			TOTAL HT:	963 272,00 € 100,00%

Ce plan de financement, destiné à solliciter les subventions, intègre toutes les options proposées par le maître d'œuvre.

Le reste à charge estimé pour la commune est de 30 % pour le poste « acquisition » soit 12 000.00 € HT, de 50 % pour le poste « études » soit 35 701.00 € HT et 30 % pour le poste « travaux » soit 253 911.00 € HT, soit un total de 307 112.00 € HT.

M. le Maire précise que le dossier de demande de permis de construire doit être déposé pour pouvoir solliciter les subventions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- valide l'APD,
- approuve le plan de financement,
- autorise le maire à solliciter les financeurs,
- autorise le maire à déposer la demande de dossier d'urbanisme,
- autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Majorité à 8 pour et 5 contre (Mmes MOREL-BAILLY, LAAOUCH, MM. BAILLY, BARIOD et PERRIN).

Mme MOREL-BAILLY prend la parole pour informer le conseil qu'une pétition est en cours pour s'opposer à ce projet et qu'elle compte, selon ses dires, 250 signataires.

M. le Maire rappelle que ce projet a été réfléchi, travaillé et que ce type de projet doit être lancé quand les opportunités notamment financières se présentent. Il ajoute qu'avec les élections à venir, les choses pourront changer et qu'il appartiendra à la future équipe de décider ou non de concrétiser ce projet.

M. PERRIN trouve le coût exorbitant même avec 70 % de subventions.

Mme MOREL-BAILLY dit, sans citer le nombre ni leur nom, que certains présidents d'associations ne sont pas d'accord avec ce projet.

M. le Maire insiste pour qu'un maximum d'information soit faite auprès des Clairvaliens pour que l'échéance électorale permette aux électeurs, en connaissance de cause, d'orienter en autres le devenir de ce projet et que toute latitude sera laissée au futur conseil municipal.

Mme VIDEIRA rappelle qu'il y a eu plusieurs réunions sur le sujet auxquelles un certain nombre de conseillers n'ont pas participé et considère qu'il est tard pour s'exprimer. Elle dit également que le travail est prêt pour les suivants.

M. le Maire finit en disant que l'équipe actuelle crée des opportunités, réalise le travail et prépare l'avenir.

6. Délibération convention d'occupation du domaine public pour la mise en place de coffrets relais La Poste

M. le Maire rappelle la demande de La Poste d'installer 4 coffrets relais pour distribuer le courrier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer la convention. Unanimité.

7. Délibération contrat de l'employé à l'espace archéologique

M. le Maire donne la parole à M. LINK. Celui-ci expose qu'en 2019, cette employée avait un mi-temps annualisé et propose de repartir sur cette base en 2020.

M. le Maire informe qu'il a adressé un courrier à la Communauté de Communes Pays des Lacs pour solliciter un soutien financier sur un 2^{ème} mi-temps (la CCPL a la compétence UNESCO). Le bureau de la CCPL a validé cette demande mais le conseil communautaire actuel ne peut pas s'engager pour l'année 2020 compte tenu de la création de la nouvelle communauté de communes au 1^{er} janvier. Il sollicitera cette dernière en janvier.

Avec un temps complet, ce poste pourra certainement être pérennisé et se transformer en CDI, sachant qu'il y aura, sur la nouvelle communauté de communes, d'autres sites à gérer tels que Villard d'Héria.

M. LINK précise que le poste actuel est financé à hauteur d'environ 70 % par les entrées à l'exposition sachant que celle-ci augmentent d'année en année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un emploi non permanent à temps incomplet d'une durée d'un an. Unanimité.

8. Délibération vente des parcelles AE 303 et 307 à M. et Mme FOURNIER

M. le Maire rappelle qu'un échange de terrain entre la commune et M. et Mme Fournier avait été convenu dans le cadre de leur acquisition d'un terrain à bâtir situé face à la chaufferie.

Il s'avère que les frais liés à cette échange s'élèvent à environ 700 € alors que s'il s'agit d'un achat d'un terrain et vente de l'autre, ces frais seraient réduit de moitié. Sachant que les frais sont à leur charge, M. et Mme Fournier ont sollicité la commune pour procéder de la seconde façon.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre les parcelles AE 303 et 307 (surface totale de 29 m²) à M. et Mme FOURNIER pour un prix de 150 €. Unanimité.

9. Délibération achat de la parcelle AE 305 à M. et Mme FOURNIER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir la parcelle AE 305 (surface de 33 m²) à M. et Mme FOURNIER pour un prix de 150 €. Unanimité.

10. Délibération convention de gestion locative SOLIHA

M. le Maire rappelle que SOLIHA a la délégation pour la gestion des logements locatifs de la commune. Le mandat de gestion actuel, d'un coût de 7%, est partiel. Il est possible, pour le même coût, d'avoir une mission plus étendue.

La convention a une durée d'un an renouvelable tacitement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer la convention. Unanimité.

III- INFORMATIONS

1. Modification dates conseils municipaux

M. le Maire informe des prochaines dates des réunions de conseil municipal :

- 16 janvier 2020
- 20 février 2020
- 12 mars 2020.

2. Réunion de travail de la commission Finances

M. le Maire propose à l'ensemble du conseil une réunion de travail pour préparer le budget le 6 février 2020 à 18h30.

3. Demande de M. VANNET

M. VANNET Frédéric a renouvelé sa demande d'acquisition de l'espace situé entre sa boulangerie et la copropriété. Ce sujet avait déjà été évoqué et le conseil municipal avait proposé de ne vendre que la partie située au fond de l'impasse (accès aux logements communaux dans la 1^{ère} partie). M. le Maire rencontrera M. VANNET en janvier.

4. Demande d'autorisation d'accès rue du Village Neuf

M. DAUDEY rappelle la demande de M. VUILLEMOT Guy pour créer un accès depuis la rue du Village Neuf et sollicite l'avis du conseil municipal. Cet accès, occasionnel, serait nécessaire dans le cadre de la vente de la parcelle AE 41 (pas d'accès possible depuis le devant de la propriété). Il est rappelé que pour assurer la sécurité des élèves, la rue du Village Neuf est interdite à la circulation sauf riverains.

Le conseil municipal est favorable à l'autorisation d'un nouvel accès, assortie d'une convention pour fixer les droits et usages.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h05.

Le Secrétaire de séance,
M. Xavier DÉTHÉ